



Suppression pension alimentaire ?

Par **cartierphil**, le **20/11/2008** à **14:55**

Bonjour,

Ma fille a 21 ans et vit avec son copain qui travaille. Elle poursuit ses études de BTS en contrat de professionnalisation et perçoit 850 € de revenus par mois.

Moi, j'ai d'autres enfants plus jeunes à charge et je gagne le smic.

Comment faire pour ne plus payer la pension à sa mère chez qui elle ne vit plus (lettre de la mère) ni à elle comme elle gagne presque autant que moi ?

Il n'est pas possible de trouver une solution amiable.

S'il faut saisir le JAF les délais vont être encore très longs (plusieurs mois)

Comment faire ? Merci